

BUDGET ANNEXE « EAU »

RAPPORT DE PRÉSENTATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1

EXERCICE 2026

SOMMAIRE

1. Présentation générale de la décision modificative n°1 du budget annexe « eau »	3
2. La trajectoire financière du budget annexe « eau »	5
2.1 Les indicateurs de gestion du budget annexe « eau »	5
2.2 La dette du budget annexe « eau »	6
3. La programmation pluriannuelle du budget annexe « eau »	7
4. La section d'exploitation du budget annexe « eau »	8
4.1 Les recettes d'exploitation de la décision modificative n°1	8
4.2 Les dépenses d'exploitation de la décision modificative n°1	9
5. La section d'investissement du budget annexe « eau »	10
5.1 Les dépenses d'investissement de la décision modificative n°1	10
5.2 Les recettes d'investissement de la décision modificative n°1	11

1. PRESENTATION GENERALE DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE « EAU »

La décision modificative a pour vocation de prendre en compte, de réajuster, en cours d'exercice, les prévisions et / ou les affectations budgétaires, et permet ainsi d'intégrer des besoins qui n'avaient pas été identifiés lors des étapes budgétaires précédentes.

La décision modificative est votée en Conseil de la Métropole.

La décision modificative se caractérise principalement par des ajustements de crédits nécessaires pour actualiser les prévisions financières avant la fin de l'exercice, suite à l'arrêté n°2026-10 portant règlement d'office du budget primitif 2026 du budget principal et des treize budgets annexes de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Elle conduit à une variation des volumes de crédits de :

- ✓ -0,01 M€ en section d'exploitation
- ✓ -6,92 M€ en section d'investissement.

En M€	BP 2026	Proposition DM 2026	Total après DM 2026
Section d'exploitation	64,32	-0,01	64,31
Section d'investissement	61,91	-6,92	54,99

La mission de la compétence « eau » consiste à protéger la ressource en eau, à collecter cette dernière dans les milieux naturels, à la traiter pour la rendre potable, puis à la distribuer jusqu'au robinet des usagers. Ce service repose sur une infrastructure métropolitaine composée de 73 usines de potabilisation, 45 sites de forages et 7 545 kilomètres de canalisations de distribution d'eau.

Le service public de l'eau potable a pour objectif de mobiliser les différentes ressources disponibles en fonction de leur variation dans le temps et de garantir, en toutes circonstances, une eau de qualité optimale. L'eau est prélevée soit dans le milieu naturel, comme les rivières, les nappes phréatiques, les nappes alluviales ou les sources, soit dans des infrastructures maîtrisées comme le canal de Marseille, le canal de Provence, le canal de Martigues ou le canal EDF. Elle est ensuite traitée pour être rendue potable avant d'être distribuée sur l'ensemble du territoire métropolitain via un réseau complexe comprenant des pompes et des dispositifs de stockage intermédiaires.

Le schéma directeur élaboré par la Métropole et approuvé par le conseil métropolitain le 5 décembre 2024, définit les actions prioritaires à mener pour sécuriser les ressources en eau et garantir à tous les usagers une eau potable de qualité, au-delà des normes établies par l'Agence Régionale de Santé. Ce schéma met également l'accent sur la prévention des risques, qu'il s'agisse de pénuries locales dues à des aléas techniques, de l'impact du changement climatique, de la pollution ou encore de l'évolution des besoins liés à la démographie. Ainsi, il propose des solutions pour mobiliser de nouvelles ressources souterraines et organiser des transferts d'eau potable afin de soulager les systèmes actuellement sous tension.

La Métropole dispose globalement d'une capacité excédentaire de production d'eau potable. Cependant, grâce à ce programme ambitieux, elle anticipe les défis futurs et optimise ses infrastructures de traitement de l'eau pour garantir leur conformité réglementaire et leur performance sur le long terme. Le schéma directeur planifie le renouvellement progressif des canalisations et des ouvrages, qui constituent un patrimoine considérable pour le territoire.

Enfin, le service public industriel et commercial de l'eau se caractérisent par une organisation historiquement fragmentée reposant sur une diversité de mode de gestion.

Concrètement, plusieurs modèles coexistent :

- La régie, par laquelle la collectivité assure directement le service. Celle-ci peut être intégrée au budget métropolitain, comme la régie du Pays de Martigues, ou disposer d'une autonomie, comme la régie des eaux du Pays d'Aix ou la régie des eaux et de l'assainissement du Bassin Minier et du Garlaban ;
- La délégation de service public (DSP), où la gestion est confiée à un opérateur spécialisé dans le cadre d'un contrat, notamment sur une grande partie du territoire métropolitain ;
- Les sociétés publiques locales (SPL), structures détenues par les collectivités, qui constituent un mode de gestion intermédiaire.

Cette diversité de modes de gestion implique l'intervention de multiples acteurs et se traduit par des modalités de gestion et des équilibres financiers hétérogènes selon les territoires.

Elle constitue un enjeu central pour la Métropole en matière de lisibilité financière, de comparaison des coûts et de pilotage global du service.

2. LA TRAJECTOIRE FINANCIERE DU BUDGET ANNEXE « EAU »

2.1 LES INDICATEURS DE GESTION DU BUDGET ANNEXE « EAU »

Afin de mieux appréhender la trajectoire du budget annexe suite à la décision modificative n°1, les indicateurs de gestion ont été recalculés.

Epargne de gestion courante	= recettes de gestion courante - dépenses de gestion courante (hors solde exceptionnel et financier et provisions réelles) => Capacité courante de financement de l'établissement hors politique d'endettement
Epargne de gestion	= Epargne de gestion courante + solde exceptionnel large => Capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement après prise en compte des éléments non liés à la gestion courante (résultat exceptionnel).
Epargne brute	= recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement => Capacité d'autofinancement brute (CAF) de la section d'investissement
Epargne nette	= épargne brute - annuité en capital de la dette => Capacité d'autofinancement nette de la section d'investissement

En M€	Budget voté 2025	Budget voté 2026 avant DM	Budget voté 2026 après DM	Evolution DM	
				en M€	en %
<i>Recettes de gestion courante</i>	43,93	43,69	44,31	0,62	1%
<i>Dépenses de gestion courante</i>	22,09	24,55	25,62	1,08	4%
Epargne de gestion courante (EBG)	21,85	19,14	18,68	-0,46	-2%
Taux d'épargne de gestion courante (Taux d'EBG)	49,7%	43,8%	42,2%	-1,6%	-4%
<i>Recettes exceptionnelles larges (77 + 78 +76) hors nature 775</i>	0,88	1,68	1,05	-0,63	-37%
<i>Dépenses exceptionnelles larges (67 +68 + 66112)</i>	5,14	1,60	1,46	-0,14	-9%
Résultat exceptionnel large	-4,26	0,08	-0,41	-0,49	-640%
Epargne de gestion (EBG + résultat exceptionnel)	17,59	19,21	18,27	-0,94	-5%
Taux d'épargne de gestion	39%	42%	40%	-2%	-5%
<i>Recettes réelles</i>	44,81	45,36	45,36	-0,01	0%
<i>Dépenses réelles</i>	29,37	27,04	27,97	0,93	3%
Epargne brute (EBE)	15,44	18,32	17,38	-0,94	-5%
Taux d'épargne brute (Taux d'EBE)	34,5%	40,4%	38,3%	-2,1%	-5%
Annuité en capital de la dette (16 sauf le 16449 et 165)	4,80	4,72	4,72	0,00	0%
Epargne nette (ENE)	10,64	13,61	12,67	-0,94	-7%
Taux d'épargne nette (Taux d'ENE)	23,7%	30,0%	27,9%	-2,1%	-7%
Encours de dette (au 31/12 de l'année précédente)	41,99	37,39	37,39		
Capacité dynamique de désendettement	2,7	2,0	2,2		

La décision modificative n°1 de l'année 2026 entraîne une légère dégradation des indicateurs de gestion du fait d'une progression des dépenses réelles de +0,93 M€, tandis que les recettes réelles restent quasiment stables.

L'épargne brute s'élève à 17,38 M€ et couvre largement les 4,72 M€ d'annuité en capital de la dette.

La situation financière du budget annexe reste positive avec un taux d'épargne brute de 38,3% et une capacité de désendettement à 2,2 années.

2.2 LA DETTE DU BUDGET ANNEXE « EAU »

Le tableau ci-dessous retrace les principaux indicateurs relatifs à l'évolution de la dette du budget annexe « eau » :

	Stock de dette au 31/12/2025 (a)	Remboursement du capital de la dette en 2025 (b)	Emprunt prévisionnel budget 2026 avant DM	Emprunt prévisionnel budget 2026 après DM (c)	Variation DM de l'emprunt prévisionnel	Stock de dette prévisionnel au 31/12/2026 (a)- (b)+(c)
Volume	37 388 K€	4 716 K€	9 920 K€	2 332 K€	-7 588 K€	35 003 K€

Le recours prévisionnel à l'emprunt est réduit de 7 588 k€, passant de 9 920 k€ à 2 332 k€.

Après remboursement de 4 716k€ de capital, l'encours prévisionnel de dette au 31 décembre 2026 s'établirait à 35 003 k€, contre 37 388 k€ au 31 décembre 2025.

3. LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DU BUDGET ANNEXE « EAU »

Le tableau ci-dessous présente les programmes qui apparaissent dans la programmation pluriannuelle des investissements du budget annexe « eau » avec les principaux indicateurs de suivi.

Libellé du programme	Libellé de l'autorisation de programme	Montant de l'autorisation de programme (en K€)	Variation volume de l'autorisation de programme DM	Montant réalisé au 31/12/2025 (en K€)	Montant annuel des crédits de paiements avant DM 2026	Variation des crédits de paiements DM 2026	Montant annuel des crédits de paiements total après DM 2026	Taux d'avancement prévisionnel au 31/12/2026
Eau	EAU GESTION MDTURE 2020-26	229 621 K€		86 369 K€	18 977 K€	-2 671 K€	16 306 K€	45%
	EAU PROJET MDTURE 2020-26	389 616 K€		72 633 K€	21 564 K€	- 4 247 K€	17 317 K€	23%
	SOUS-TOTAL	619 237 K€	0	159 002 K€	40 541 K€	- 6 918 K€	33 623 K€	31%
Logistique	LOGISTIQUE GESTION MDTURE 2020-26	15 K€		6 K€	3 K€		3 K€	59%
Numérique	NUMERIQUE GESTION MDTURE 2020-26	375 K€		151 K€	180 K€		180 K€	88%
Parc Automobile	PARC AUTOMOBILE GESTION MDTURE 2020-26	511 K€	400 K€	395 K€	350 K€		350 K€	82%
	SOUS-TOTAL	901 K€	400 K€	552 K€	533 K€	0	533 K€	83%
	TOTAL	620 138 K€	400 K€	159 553 K€	41 075 K€	- 6 918 K€	34 157 K€	31%

Le volume des autorisations de programme augmente de +0,40 M€. Cette évolution concerne l'autorisation de programme relative au parc automobile et permet d'adapter son montant aux besoins actualisés.

Les crédits de paiements 2026 sont réajustés à la baisse de -6,92 M€. Cette diminution est principalement représentée par :

- ✓ Une diminution de -2,60M€ de l'autorisation de programme consacrée aux opérations courantes de gestion. Cette évolution résulte principalement de la révision du calendrier des travaux sur les réseaux de la zone nord (-1,30 M€) et ouvrages de la zone nord (-1,16 M€). Les acquisitions foncières diminuent également de -0,35 M€, certaines acquisitions étant reportées à 2027. Les travaux sur les ouvrages de la zone sud progressent quant à eux de +0,17M€ et ceux du secteur de Martigues de +0,15 M€, notamment pour répondre à des besoins urgents.
- ✓ Un réajustement à la baisse de -4,32 M€ de l'autorisation de programme consacrée aux projets structurants. Cette variation s'explique principalement par le décalage ou la révision du calendrier de plusieurs opérations, notamment sur :
 - la suppression du château d'eau de Sainte Marthe sont réajustés à la hausse de +0,18 M€ ;
 - la mise en conformité des équipements de Miramas pour la sécurisation en eau potable des communes d'Istres et de Miramas (-0,89 M€) ;
 - le déplacement et renouvellement de canalisation d'eau sous la CARSAT – boulevard Chave et boulevard Sakakini dans le 5ème arrondissement de Marseille (-0,69 M€) ;
 - la sécurisation des réseaux de distribution d'eau de Notre Dame et Pas des Lanciers à Marignane (-0,52 M€) ;
 - la modernisation de l'usine de potabilisation de Sainte-Marthe (-0,42 M€) située dans le 14^{ème} arrondissement de Marseille ;
 - ainsi que plusieurs études et travaux reportés sur les exercices suivants.

4. LA SECTION D'EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE « EAU »

4.1 LES RECETTES D'EXPLOITATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 1

En M€	Budget voté 2025	Budget voté 2026 avant DM	DM 2026	Budget voté 2026 après DM	Evolution DM / Total voté 2026 en %
Recettes réelles	44,81	45,36	-0,01	45,36	0,0%
Recettes de gestion courante	43,93	43,69	0,62	44,31	1,4%
013 - Atténuations de charges	0,08	0,08	0,45	0,53	563,4%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	40,57	40,62	0,09	40,71	0,2%
74 - Dotations et participations	0,74	0,61	0,02	0,64	4,0%
75 - Autres produits de gestion courante	2,54	2,38	0,06	2,44	2,5%
Autres recettes d'exploitation	0,88	1,68	-0,63	1,05	-37,4%
76 - Produits financiers	0,05	0,04		0,04	0,0%
77 - Produits exceptionnels	0,38	0,03		0,03	0,0%
78 - Reprises sur amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,44	1,61	-0,63	0,98	-39,0%
Recettes d'ordre	3,90	3,54	0,00	3,54	0,0%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3,90	3,54		3,54	0,0%
Total recettes d'exploitation	48,71	48,90	-0,01	48,89	0,0%
Résultat reporté ou anticipé "n-1"	19,29	15,42		15,42	0,0%
Total recettes d'exploitation cumulées	68,00	64,32	-0,01	64,31	0,0%

Les recettes réelles d'exploitation restent globalement stables, avec une diminution limitée à -0,01 M€. Les ajustements concernent :

- ✓ Les atténuations de charges (chapitre 013) révisées à la hausse pour +0,45 M€. Cette variation est principalement en lien avec les écritures de stock de la régie des eaux de Marseille pour un montant prévisionnel de +0,35 M€ et avec l'ajustement de certains remboursements de frais de personnel liés notamment aux tickets restaurant ;
- ✓ Les produits des services et ventes d'eau (chapitre 70) progressent de +0,09 M€ lié à l'effet conjugué d'une baisse du volume d'eau facturé et d'une hausse de tarif au 1^{er} juillet 2026 ;
- ✓ Les dotations et participations (chapitre 74) réajustées légèrement à la hausse de +0,02 M€ liée à des régularisations de recette au titre des dispositifs de solidarité versées par les délégations de service public et les régies ;
- ✓ Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) progressent de +0,06 M€, notamment du fait de régularisation de charges locatives et de recettes diverses ;
- ✓ L'ajustement à la baisse de -0,63 M€ des provisions pour dépréciation d'actifs circulants.

4.2 LES DEPENSES D'EXPLOITATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1

En M€	Budget voté 2025	Budget voté 2026 avant DM	DM 2026	Budget voté 2026 après DM	Evolution DM / Total voté 2026 en %
Dépenses réelles	29,37	27,04	0,93	27,97	3,5%
Dépenses de gestion courante	22,09	24,55	1,08	25,62	4,4%
011 - Charges à caractère général	7,10	8,18	0,80	8,98	9,8%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	10,84	11,35	0,10	11,45	0,9%
014 - Atténuations de produits	3,26	2,05	0,05	2,10	2,4%
65 - Autres charges de gestion courante	0,88	2,97	0,12	3,09	4,1%
Autres dépenses d'exploitation	7,28	2,49	-0,14	2,35	-5,7%
66 - Charges financières	1,11	0,89		0,89	0,0%
67 - Charges exceptionnelles	4,92	0,42	0,46	0,88	109,0%
68 - Dotations aux provisions, dépréciations	0,22	1,18	-0,60	0,58	-50,8%
022 - Dépenses imprévues	1,03			0,00	#DIV/0!
Dépenses d'ordre	22,80	20,39	0,00	20,39	0,0%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	22,80	20,39		20,39	0,0%
Total dépenses d'exploitation hors virement	52,17	47,43	0,93	48,36	2,0%
023 - Virement à la section d'investissement	15,83	16,89	-0,94	15,95	-5,6%
Total dépenses d'exploitation	68,00	64,32	-0,01	64,31	0,0%

Les dépenses réelles d'exploitation augmentent globalement de +0,93 M€.

- ✓ Les charges courantes (chapitre 011) sont réajustées à la hausse de +0,80 M€, notamment pour tenir compte de la régularisation du stock de la régie des eaux constatée à la clôture de l'exercice 2025 pour +0,35 M€, de l'entretien des réseaux et branchements pour un montant de +0,22 M€, l'entretien d'un canal exploité par la régie des eaux pour +0,20 M€ et la redevance de performance des réseaux d'eau potable pour +0,15 M€. Ces variations sont partiellement compensées par la diminution des prévisions d'achat de pièces et fournitures ainsi que des dépenses d'électricité ;
- ✓ Les dépenses de personnel (chapitre 012) sont ajustées à la hausse de +0,10 M€ ;
- ✓ Les reversements de recettes et redevances (chapitre 014) sont révisées à la hausse de +0,05 M€, afin d'ajuster les crédits au montant prévisionnel dû au titre de la redevance sur la consommation d'eau potable ;
- ✓ Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) progressent de +0,12 M€ notamment pour s'ajuster aux besoins liés aux contentieux ;
- ✓ Les charges exceptionnelles (chapitre 67) augmentent de +0,46 M€ principalement afin de prévoir le mandatement des rattachements de recettes susceptibles d'être annulées ou régularisées sur l'exercice ;
- ✓ L'ajustement à la baisse de -0,60 M€ des provisions pour dépréciation d'actifs circulants (chapitre 68).

La diminution de l'autofinancement amène le virement à la section d'investissement à 15,95 M€.

5. LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « EAU »

5.1 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 1

En M€	Budget voté 2025	Budget voté 2026 avant DM	DM 2026	Budget voté 2026 après DM	Evolution DM / Total voté 2026 en %
Dépenses réelles	43,51	45,79	-6,92	38,87	-15,1%
Dépenses d'équipement	35,85	41,07	-6,92	34,16	-16,8%
Total des opérations d'équipement	35,85	41,07	-6,92	34,16	-16,8%
Dépenses financières	7,67	4,72	0,00	4,72	0,0%
13 - Subventions d'Investissement	0,65				
16 - Emprunts et dettes assimilées	4,80	4,72		4,72	0,0%
020 - Dépenses imprévues	2,22				
Dépenses d'ordre	15,98	8,54	0,00	8,54	0,0%
040 - Opérations de transfert entre sections	3,90	3,54		3,54	0,0%
041 - Opérations patrimoniales	12,08	5,00		5,00	0,0%
Total dépenses d'investissement	59,49	54,33	-6,92	47,41	-12,7%
Résultat reporté ou anticipé "n-1"		7,58		7,58	
Total dépenses d'investissement cumulées	59,49	61,91	-6,92	54,99	-11,2%

Les dépenses réelles d'investissement sont réajustées à la baisse de -6,92 M€, principalement en raison de la révision du calendrier de réalisation des opérations. Cette baisse se répartit entre -2,60 M€ au titre de l'autorisation de programme consacrée aux investissements récurrents, et -4,32 M€ au titre de l'autorisation de programme dédiée aux opérations structurantes.

Le remboursement du capital de la dette (chapitre 16) reste inchangé à 4,72 M€.

5.2 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1

En M€	Budget voté 2025	Budget voté 2026 avant DM	DM 2026	Budget voté 2026 après DM	Evolution DM / Total voté 2026 en %
Recettes réelles	3,95	19,63	-5,98	13,65	-30,4%
Recettes d'équipement	3,95	13,33	-5,98	7,36	-44,8%
13 - Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	3,95	3,41	1,61	5,03	47,2%
16 - Emprunts et dettes assimilées (Hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	9,92	-7,59	2,33	-76,5%
Recettes financières	0,00	6,30	0,00	6,30	0,0%
10 - Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)		6,30		6,30	0,0%
Recettes d'ordre	34,88	25,39	0,00	25,39	0,0%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	22,80	20,39		20,39	0,0%
041 - Opérations patrimoniales	12,08	5,00		5,00	0,0%
Total recettes d'investissement hors virement	38,83	45,02	-5,98	39,04	-13,3%
021 - Virement de la section d'exploitation	15,83	16,89	-0,94	15,95	-5,6%
Résultat reporté ou anticipé "n-1"	4,83				
Total recettes d'investissement	59,49	61,91	-6,92	54,99	-11,2%

Les recettes réelles d'investissement diminuent de -5,98 M€.

Les subventions d'investissement attendues augmentent de +1,61 M€, compte tenu des acomptes et soldes prévisionnels versés notamment par l'Agence de l'eau dont :

- +0,58 M€ pour le solde dans le cadre de l'opération « confortement tronçon Fabres-Vidale sur la dérivation de Camoins Aubagne du canal de Marseille » ;
- et +0,52 M€ pour une demande d'acompte sur l'opération « travaux réseaux zone sud ».

L'emprunt d'équilibre (chapitre 16) est réduit de -7,59 M€, pour être fixé à 2,33 M€.